

المملكة المغربية وكالة تهيئة موقع حيرة مارشيكا

La Directrice Générale
DECISION N° 02/AC/AASLM/2024

Nador, le 2.9 JUL. 2024

DECISION

- Vu Le Dahir N° 01-10-144 du 03 Chaaban 1431 (16 juillet 2010) portant promulgation de la loi n° 25-10 relative à l'Aménagement et à la mise en valeur du Site de la Lagune de Marchica;
- Vu Le Décret n° 2-10-250 du 29 chaabane 1431 (11 août 2010) pris pour l'application de la loi n° 25-10 relative à l'aménagement et à la mise en valeur du site de la lagune de Marchica;
- Vu Le Statut régissant le personnel de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, et notamment les dispositions relatives au recrutement ;
- Vu Les pouvoirs de la Directrice Générale ;
- Vu Les Nécessités de service.

DECIDE

ARTICLE I:

Un appel à candidature est lancé afin de recruter :

- Un Officier de Port Chargé de la Gestion de la Capitainerie de la lagune de Marchica ;
- Un Officier de Port Assistant affecté à la Capitainerie de la lagune de Marchica.

ARTICLE II:

L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats, justifiant les conditions suivantes :

Officier de Port Chargé de la Gestion de la Capitainerie de la lagune de Marchica :

- Lauréat de l'institut supérieur des études maritimes ou équivalent ;
- Titulaire de Brevet de Capitaine au Long Cours ;
- Expérience minimale obligatoire : 5 ans dans la navigation maritime ;
- Nationalité : Marocaine ;
- Autre expérience souhaitée : gestion portuaire ou une activité équivalente ;
- Connaissance approfondie de la réglementation maritime et portuaire ;
- Capacité à diriger une équipe, à planifier et à organiser efficacement les tâches ;
- Maîtrise de l'anglais maritime, du français de l'arabe et toute autre langue est un atout ;
- Sens de l'organisation, rigueur, réactivité, et excellente capacité de communication.

Officier de Port Assistant affecté à la Capitainerie de la lagune de Marchica :

- Lauréat de l'institut supérieur des études maritimes ou équivalent ;
- Titulaire de Diplôme de Capitaine au Long Cours ou Brevet de Lieutenant au Long Cours ;
- Expérience minimale obligatoire : 2 ans dans la navigation maritime ;
- Nationalité: Marocaine;
- Autre expérience souhaitée : gestion portuaire ou une activité équivalente ;
- Connaissance de la réglementation maritime et portuaire ;
- Capacité à diriger une équipe, à planifier et à organiser efficacement les tâches ;
- Maîtrise de l'anglais maritime, du français de l'arabe et toute autre langue est un atout ;
- Sens de l'organisation, rigueur, réactivité, et excellente capacité de communication.

ARTICLE III:

Les missions et les attributions relatives à ces deux (2) postes, ainsi que les compétences exigées sont décrites dans les fiches de postes ci-jointes.

ARTICLE IV:

Le dossier de candidature doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Madame la Directrice Générale de l'AASLM;
- Un curriculum Vitae (CV) détaillé;
- Une copie certifiée conforme à l'original du brevet et/ou diplômes (baccalauréat compris). Les brevets et les diplômes doivent être délivrés par des établissements nationaux mandatés conformément à la réglementation en vigueur. Une équivalence du diplôme est exigée en cas où le diplôme est délivré par un établissement étranger accompagné de la copie du bulletin officiel;
- Une copie certifiée conforme du relevé de navigation (les candidats présélectionnés doivent être munis du relevé de navigation original lors des épreuves écrites) ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la CIN.

ARTICLE V:

Une fois scanné en format PDF, le dossier de candidature doit être envoyé seulement et obligatoirement par voie électronique :

- Adresse électronique : <u>ifcar.aaslm@gmail.com</u>
- Date limite:1.9. A001. 2024..... à 15h (date incluse)

Tout dossier de candidature incomplet ou reçu hors délais ne sera pas pris en considération.

ARTICLES VI:

Le concours se déroulera en deux (2) épreuves (écrite et orale). Seuls les candidats ayant réussi l'épreuve écrite sont éligibles à passer l'épreuve orale;

Les candidats retenus sur la base de la note moyenne des deux épreuves (écrite et orale), seront classés par ordre de mérite et dans la limite du nombre de postes à pouvoir ;

La présente décision, la date et lieu du concours, la liste des candidats présélectionnés, la liste des candidats admis et la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.agencemarchica.gov.ma et www.emploi-public.ma ;

Les candidats admis seront informés par e-mail.

Mme Loubna BOUTALEB
Directrice Générale
Directrice Générale